



# SOLIDAIRE DE VOTRE SANTÉ

Référente du monde syndical, mutuelle de résistance, d'innovation et d'action, La Mutuelle Familiale devient

partenaire de l'UNION TERRITORIALE DES RETRAITÉS CFDT DU BAS RHIN

avec des garanties spécifiques

NOTRE ENGAGEMENT  
Cotisations  
**+ 0 %**  
gamme  
santé  
2023

.....  
Votre interlocuteur au sein de  
l'UTR CFDT :  
Jacky Ballinger  
.....

Une mutuelle militante de la solidarité depuis 85 ans. Forte de son ADN social, La Mutuelle Familiale assume son rôle de militante du progrès social et des solidarités. Ses missions : Protéger, Prévenir, Soigner, Aider, Solidariser. Contre les logiques de marché, elle reste une mutuelle de proximité, qui défend une vision progressiste, démocratique et humaniste de la protection sociale.

Plus qu'une mutuelle santé, une Complémentaire de vie® ! Elle propose une gamme élargie de prestations en santé et prévoyance ainsi que de nombreux services. Pour que chacun ait les moyens d'agir, elle investit en prévention et promotion de la santé, notamment avec sa Fondation Santé Environnement, qui soutient la recherche et la prise de conscience collective.



**RETRAITÉS BAS-RHIN**  
**COURRIER**

**AUTOMNE 2022**

L'ÉDITO

Le billet de  
Suzanne



**Ensemble**

Ensemble nous avons vécu une année marquée par la guerre en Ukraine, une inflation galopante, la hausse du coût des énergies, la pénurie et la flambée des prix de l'essence. Une année où manger 5 fruits et légumes par jour devient mission impossible. Les problèmes d'hier ne sont pas réglés et des nouveaux vont s'y ajouter sans qu'il y ait de réelles solutions proposées.

Le monde est en train de changer. Nous entrons dans une ère nouvelle et tout se bouscule car nous n'y sommes pas préparés. Ensemble tournons-nous vers ce dernier mois de l'année et souhaitons qu'il nous accorde enfin un peu de sérénité et de douceur ce dont nous avons tellement manqué au cours de cette année 2022.

Je profite pour vous souhaiter à tous au nom de toute l'équipe de l'UTR 67 une année 2023 en Bonne Santé. Et Bonnes Fêtes de Noël au sein de vos familles !

Suzanne Fratto,  
présidente de la Cfdt retraités 67

**Avec les syndicats du Grand-Est**



Du 8 au 10 novembre, 94 syndicats étaient représentés au congrès réuni au Bischberg.

Le syndicat Cfdt Retraités 67 fait partie des 94 syndicats Cfdt du Grand-Est réunis au Bischberg (Bischoffsheim) pour le congrès de l'Union régionale interprofessionnelle Cfdt appelée URI Grand-Est. Près de 250 congressistes étaient présents les 8, 9 et 10 novembre. Les Bas-Rhinois tenaient le stand du syndicat des retraités.

Les syndicats avaient la possibilité de proposer des amendements qui, pour deux d'entre eux, concernaient notamment la présence de l'URI sur l'ensemble des réseaux sociaux ou la transition écologique indispensable à la pérennité des activités humaines.

Lors du renouvellement du Bureau Régional Sabine Gies, secrétaire générale de l'Union territoriale d'Alsace, n'a pas été réélue.

Des temps forts ont marqué les congressistes.

Marylise Léon, secrétaire nationale, et Alain Chouraqui, membre, entre autres, du Conseil Scientifique de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT, montraient combien la démocratie, le « d » de Cfdt, est une valeur essentielle à défendre pour préserver les Français d'un régime autoritaire.

Laurent Berger, secrétaire général,

a brossé pendant plus d'une heure un tableau de la situation sociale. « Face au surcoût de l'énergie il va falloir des aides aux ménages les plus modestes. La stratégie de la Cfdt c'est de se battre dans les branches pieds à pieds pour des augmentations salariales. Ce n'est pas une manif interprofessionnelle à Paris entre Bastille et Nation qui amène les patrons à augmenter les salaires, ni une grande table ronde... Il faut contraindre les patrons à répartir autrement la richesse créée et... reverser davantage aux travailleurs. La répartition de la richesse passe aussi par la fiscalité », a notamment expliqué Laurent Berger.

Denis Ritzenthaler



La Cfdt Retraités du Bas-Rhin tenait un stand d'information pour présenter le syndicalisme des retraités aux syndicats de salariés présents au congrès. La vie sociale ne finit pas à la retraite. N' hésitez pas à parler de nous.

ENVIRONNEMENT

**La Mutuelle Familiale soutient le film**

**« SECRETS TOXIQUES »**

La Mutuelle Familiale soutient officiellement le film de la campagne « Secrets toxiques » initié par le collectif éponyme cofondé par Nature et progrès France, Campagne Glyphosate et Générations Futures

Plusieurs projections sont organisées sur le territoire en partenariat avec La Mutuelle Familiale. L'objectif est d'informer le grand public sur la sous-évaluation de la toxicité des substances entrant dans la composition des pesticides. Le documentaire s'appuie sur les études du professeur Seralini, biologiste.

Homologation des pesticides inadaptée

Ce film montre que le système d'homologation des pesticides en France et en Europe est insuffisant

et inadapté. A l'heure où la crise écologique appelle à un changement de modèle agricole, l'association alerte sur la nécessité de transformer le système d'autorisation des pesticides pour une agriculture plus saine et respectueuse de l'environnement et de notre santé. Secrets Toxiques est une coalition d'organisations qui a pour objectif de renforcer la qualité des évaluations de la toxicité des pesticides au niveau européen et d'informer l'opinion publique, qui pense être protégée par les études réalisées avant mise sur le marché.

E. P.



# Réforme des retraites : 65 ANS, C'EST NON !

Après avoir fait planer le doute sur l'introduction d'une mesure d'âge dans le Projet de loi de financement de la sécurité sociale, c'est le choix d'une concertation qui a été fait. Tout en affirmant son opposition aux 65 ans, la CFDT s'engage avec détermination dans cette concertation qui devrait aboutir à un projet de loi début 2023.

## 3 MOIS POUR OBTENIR PLUS DE JUSTICE SOCIALE

Cette concertation s'articulera autour de trois cycles : 1) l'emploi des seniors et la prévention de l'usure professionnelle; 2) l'équité et la justice sociale ; 3) l'équilibre financier du système de retraite.

Pour la CFDT, c'est un point positif : l'enjeu des retraites ne se résume pas à la question de l'âge ! C'est avant tout une question de travail et d'emploi. Il faut agir prioritairement sur ces deux aspects. Cela implique de prendre le temps nécessaire. La CFDT se dit prête à aller au-delà du calendrier fixé par le gouvernement, qui prévoit une conclusion de cette concertation pour mi-décembre.

### ÉQUILIBRE FINANCIER : OÙ EST LE PROBLÈME!

Dans son rapport annuel de 2022, le Conseil d'orientation des retraites (COR) constate qu'il n'y a pas de dérive des dépenses du système. En effet, le déficit projeté de 12 milliards d'euros pour 2027 ne représente en réalité que 3 % des dépenses de retraites par an (s'élevant à 324 milliards). Un tel déficit ne met pas notre système en danger. C'est le résultat de la politique des réformes passées pour lesquelles la CFDT a toujours pris ses responsabilités. S'il y a bien un sujet financier, il doit donc pouvoir se régler sans report de l'âge de départ.

La CFDT attend de savoir s'il s'agit d'améliorer notre système de retraite, avec des droits nouveaux, et répondre aux besoins de financement ? Ou bien de financer d'autres politiques publiques, comme l'éducation, la dépendance des personnes âgées ou la transition écologique ? Ce second scénario n'est pas une option pour la CFDT : ce n'est pas le sujet des retraites !

### NOS PREMIÈRES POSITIONS

La Cfdt revendique

- la garantie d'un minimum décent des pensions ;
- la prise en compte de la pénibilité dans l'âge de départ à la retraite ;
- le maintien du dispositif carrières longues pour permettre aux personnes ayant commencé à travailler plus tôt, de partir plus tôt à la retraite<sup>1</sup>.
- l'intégration des questions d'égalité femmes/hommes, pour l'instant absentes des thèmes annoncés par le gouvernement

- la mise en place d'un Compte épargne temps universel (Cetu).

La question du maintien en emploi des senior-es est également essentielle. Avec seulement 30 % des 60-64 ans encore en emploi en France (contre 70 % en Suède et plus de 60 % en Allemagne), le maintien dans l'emploi des seniors doit être placé au cœur de cette concertation. La CFDT appelle le patronat à prendre ses responsabilités, à agir pour remédier à cette situation et à mieux intégrer l'usure au travail !

**Construire un système de retraites plus juste, équilibré financièrement, sans toucher à l'âge légal de départ en retraite c'est possible ! C'est ce à quoi s'engage la CFDT.**

### MESURE INJUSTE ET INEFFICACE

Repousser l'âge de départ légal à la retraite à 65 ans est une mesure injuste ! Elle l'est pour celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, car ils devront continuer à travailler même s'ils ont cotisé assez d'années. Elle l'est aussi pour celles et ceux qui rencontrent des difficultés à se maintenir en emploi ou qui ont des métiers pénibles : ils risquent de s'épuiser davantage. Elle l'est enfin pour celles et ceux qui ne sont déjà plus en emploi, et qui sont, de fait, maintenus dans cette situation. Et passer la retraite à 65 ans, c'est pénaliser en premier les travailleurs dits de la deuxième ligne qui ont permis au pays de tenir lors de la crise du Covid-19 ! De plus, le bénéfice économique d'un recul de l'âge est incertain voire négatif sur d'autres branches de la Sécurité sociale. À titre d'exemple : les arrêts de travail de longue durée sont principalement enregistrés chez les travailleurs en fin de carrière. Reporter l'âge de départ à la retraite, ce serait donc plus de dépenses pour l'assurance maladie, elle-même en déficit...

# Bien vieillir à domicile

*Aménager son logement pour vivre au mieux le grand-âge, tel aussi une préoccupation de la Cfdt Retraités. Un section fait part de ses réflexions et cherche à faciliter les démarches.*

Adapter son logement pour bien vieillir à domicile est une question qu'il nous faut poser bien en amont, bien avant la première chute expliquait Jean-Pierre lors de la rencontre de l'Union locale des retraités Cfdt. Il signalait la nécessité d'aménager son appartement pour faire face au mieux aux difficultés liées au grand âge pour, précisément, pouvoir y circuler en fauteuil roulant, prendre sa douche dans un espace adapté, accéder à l'ascenseur sans avoir des marches à monter ou à descendre, etc.

Il sait que de tels travaux supposent des moyens financiers personnels et des investissements des propriétaires. Il s'interroge : est-il possible d'obtenir des aides bien en amont pour de tels aménagements tant pour un foyer que pour un « collectif », par exemple pour faciliter les accès à l'ascenseur d'un immeuble ? La question amène deux préconisations :

- intégrer des travaux pour faciliter les déplacements des aînés lors des chantiers d'isolation des immeubles ;
- faire des travaux au domicile avant de subir « une première infirmité » et être renseigné sur le montant des dépenses et des aides éventuelles.

A ce jour, pour les bâtis existants, les propriétaires ne sont soumis à aucune obligation, sauf lors de travaux qui « concernent la modification, l'extension, ou la création d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment et que le montant de ces travaux est supérieur ou égal à 80% de la valeur du bâtiment (art. R\*111-18-9 du CCH) ». Les bâtiments d'habitation neufs et leurs abords doivent être construits et aménagés de façon à être accessibles aux personnes handicapées quel que soit leur handicap » précise l'art. R\*111-18 du code de la construction et de l'habitation.

### Le désir de rester dans ses meubles

« Dans mon immeuble équipé d'un ascenseur, quatre personnes sont dorénavant en fauteuil roulant... Sans aide, parce qu'il y a quelques marches, elles ne peuvent sortir de chez elles », constate Bernard. A son avis, pour les nouveaux immeubles la réglementation devrait obliger les bailleurs à adapter (monte-escaliers par exemple) l'accès aux immeubles et aux ascenseurs. Il note aussi que déménager dans un autre appartement mieux adapté au grand âge chez un même bailleur n'est souvent pas souhaité, notamment parce que le montant du loyer y serait plus élevé.

Quant aux aides et/ou crédits d'impôts, ils sont proposées sous conditions et proportionnels aux revenus. Mais ces aides possibles sont-elles seulement demandées ? Elles ne sont pas forcément sollicitées ni auprès de la Carsat, ni auprès de l'Agence nationale de l'habitat, ni auprès de l'Etat dans le cadre de MaPrimeAdapt<sup>1</sup>, ni auprès de la direction de l'Autonomie de la Collectivité européenne Alsace...



*Lors des chantiers d'isolation des immeubles il serait nécessaire d'intégrer des travaux pour faciliter les déplacements des aînés.*

### Des documents complexes

A la lecture des documents complexes disponibles sur le Net et à produire pour de tels dossiers, le recours à une assistante sociale ou à une connaissance plus à l'aise avec les textes administratifs est souvent utile voire indispensable. Yves signale que les conditions d'accès aux aides ne sont pas forcément connues. « Toute demande ne peut aboutir si des travaux sont commencés, les allocations sont accordées sous condition de ressources, etc. »

### SE RENSEIGNER

1. [https://www.ecologie.gouv.fr/accessibilite-du-logement#scroll-nav\\_3](https://www.ecologie.gouv.fr/accessibilite-du-logement#scroll-nav_3)
2. <https://www.pension-reversion.fr/ma-prime-adapt-une-aide-etat-pour-adapter-le-logement-des-personnes-agees/>
3. <https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/files/live/sites/pub/files/PDF/demande-aide-adaptation-logement-personnes-agees-2022.03.pdf>

Première organisation syndicale de retraités dans le département avec près de 1000 adhérents, la Cfdt est habilitée à faire des démarches auprès des bailleurs et des responsables politiques. Sylvie Klein, au titre de la Cfdt Retraités a accepté de siéger au conseil d'administration de Domial (1) un bailleur social dont « la mission principale est d'accompagner les familles et les salariés des entreprises adhérentes à Action Logement (2) ».

1. Domial est un bailleur social qui compte plus de 12 500 logements répartis sur 220 communes alsaciennes  
2. <https://www.actionlogement.fr/nos-engagements>  
Face à la pénurie de logements, l'Etat et les Partenaires sociaux créent un dispositif pour permettre aux salariés du secteur privé d'être logés dans de meilleures conditions. Les entreprises du secteur privé et du secteur agricole de plus de 10 salariés versent chaque année une cotisation en fonction de leur masse salariale la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) pour financer le logement des salariés à revenus modestes.

Par discrétion les prénoms des militants dont il est question ont été changés.

## Tous les adhérents, aussi ceux qui n'ont pas d'impôt à payer, ont droit à un remboursement de 66 % de leur cotisation

Lors de votre déclaration d'impôts, deux cas se présentent : déclaration papier ou par internet.

Je n'ai pas d'Internet, je ne paie pas d'impôt et je veux le remboursement de 66% de ma cotisation syndicale.

Je fais une déclaration manuelle sur un formulaire que je récupère soit au centre des impôts, soit auprès de quelqu'un qui m'imprime ce formulaire sur Internet et qui s'appelle CERFA 2042 RIC1. Ce formulaire se trouve à l'adresse suivante :

[https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/formulaires/2042/2022/2042\\_3879.pdf](https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/formulaires/2042/2022/2042_3879.pdf)

Les cotisations syndicales seront reportées sur le formulaire 2042 RIC1, case 7 AC, à joindre à la déclaration 2042 reçue des services du fisc. Les deux déclarations sont à envoyer au centre des impôts.

Pour la **déclaration par internet** il faudra également joindre le formulaire 2042 RIC1, après avoir rempli la case 7AC pour les cotisations syndicales.

Les dons aux œuvres seront complétés dans la rubrique 7 case 7UF de la déclaration 2042.

Que ce soit par déclaration papier ou par internet, il faut distinguer deux choses : la Réduction d'impôt et le Crédit d'impôt. Le récapitulatif de votre déclaration d'impôt mentionnera une rubrique « divers » qui vous indique :

Avance de 60 % de réductions et crédits d'impôt versée en début d'année sur votre compte bancaire, mentionnant le montant versé en janvier.

Le courrier envoyé en janvier ne donne pas le détail des réductions et crédits d'impôt, mais vous permet de vérifier que l'année précédente, vous aviez bénéficié du système.

Lors de la réception de votre avis d'imposition de l'année, vous avez le détail de toutes les opérations. Et vous retrouverez la ligne « Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt » avec le montant qui vous a été viré en janvier.

Ce formulaire se trouve à l'adresse suivante :

[https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/formulaires/2042/2022/2042\\_3879.pdf](https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/formulaires/2042/2022/2042_3879.pdf)

Les **dons aux œuvres permettent une réduction d'impôt**, dans la limite du montant d'impôt que vous avez à payer. Pour la personne non-imposable, il n'y a aucun remboursement puisqu'il s'agit d'une RÉDUCTION d'impôt.

Les **cotisations syndicales donnent droit à un crédit d'impôt**. La personne qui paie des impôts, voit son montant réduit du montant du crédit d'impôt. La personne non-imposable va être remboursée de ce CREDIT d'impôt. **Vos cotisations syndicales vous permettent donc bien de bénéficier d'un gain de 66 %** de la somme versée l'année précédente.

**Pierre Schertzer avec Marcel James**

### A NOTER

Le crédit d'impôts est égal à 66% des cotisations versées. Le montant des cotisations ouvrant droit à crédit d'impôt ne peut excéder 1% du montant des traitements (salaires, avantages en nature ou en argent, pensions, rentes viagères à titre gratuit versés) diminué des cotisations sociales déductibles.

Celles et ceux qui ont demandé la déduction des frais réels de leurs salaires, peuvent inclure les cotisations syndicales dans les frais ; ils ne peuvent donc pas bénéficier du crédit d'impôt.

Ne pas joindre à la déclaration le reçu délivré par le syndicat. Il est à conserver et à produire, le cas échéant, à la demande du centre des finances publiques.

## Section Syndicale des Retraités Sgen-Cfdt du Bas Rhin A la cave historique des hospices

Des viticulteurs alsaciens y élèvent des vins dans de vieux foudres en bois.



La découverte de la Cave historique des Hospices civils de Strasbourg, témoin de la place du vin dans l'histoire hospitalière alsacienne, fut un délicieux moment partagé, enrichissant et convivial pour la vingtaine d'adhérents de la Section Syndicale des Retraités 67 du Sgen-CFDT Alsace.

Le jeudi 16 juin la section était invitée à une visite guidée avec enthousiasme et passion, de ce lieu chargé d'histoire, datant de 1395, aux voûtes impressionnantes, sous lesquelles du vin était élaboré pendant plus de 600 ans. La vente était d'abord réservée aux personnels des des hospices civils puis ouverte au grand public à partir de 1994.

En 1999, plusieurs vigneron alsaciens se sont associés pour y élever leurs meilleurs crus, ce qui a fait renaître la Cave des Hospices civils et permis de perpétuer la tradition. Les adhérents présents ont élever leurs meilleurs crus, ce qui a fait renaître la Cave des Hospices civils et permis de perpétuer la tradition. Les adhérents présents ont admiré l'architecture particulière de la cave et les foudres d'exception, humer le vin blanc légendaire de 1472 et goûter aux vins et crémants offerts à la fin de la visite, accompagnés de kougelhops et de brioches.

**Simone Peter**

### BON A SAVOIR

Aide personnalisée à l'autonomie

## Deux heures de soutien

Les personnes éligibles à l'**aide personnalisée à l'autonomie (apa)** se verront proposer jusqu'à deux heures de soutien dédiées à l'accompagnement et au lien social. Une bonne chose en soi, mais une entrée en vigueur de la réforme prévue au 1er janvier 2024 et surtout une mise en place qui s'étale jusqu'au 31 décembre 2028 !

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2023 contient cette mesure intéressante (article 34) qui vise à lutter contre l'isolement en renforçant le temps dédié à l'accompagnement et au lien social (plan d'aide à la perte d'autonomie) de deux heures par semaine supplémentaires.

## Riches échanges lors de l'assemblée générale

Le tout numérique, la revalorisation des pensions, la Loi Grand âge, le Pacte du Pouvoir de vivre... autant de questions d'actualité qui ont été évoquées lors de l'assemblée générale de la Section Syndicale Retraités du Bas-Rhin du Sgen-CFDT Alsace le 28 avril 2022 à Hoerd. Le débat animé par Bernard Blanche, secrétaire général du syndicat Cfdt des retraités 67 a été l'occasion d'échanges nombreux et enrichissants.

Vingt-quatre adhérents avaient répondu à l'invitation. Roland Harlaux, secrétaire de la section, a ouvert la séance. Les points réglementaires, tels que les rapports d'activités et financier, également les projets des futures sorties culturelles ont été abordés et ont suscité quelques questions.

L'assemblée générale s'est terminée vers 12h30 et un repas a été pris en commun au restaurant L'Asparagus, où la convivialité fut de mise. La visite du Musée de l'Asperge menée par d'enthousiastes bénévoles a clôturé cette journée riche, dense et fort sympathique !

## 952 adhérents

Le syndicat des retraités Cfdt du Bas-Rhin a passé la barre des 950 adhérents. Depuis 2018 il a progressé, 399 adhérents de plus. Sur ces 399, 272 ont été transférés des syndicats d'actifs, 127 sont des nouveaux adhérents n'ayant jamais cotisés à la Cfdt.

« Ces adhésions ont pu se faire grâce à notre réactivité. Nous contactons nos futurs adhérents très rapidement, aussi grâce aux conseils et aides pour monter leurs dossiers retraites ou en réglant d'autres soucis. Nous mettons aussi en avant nos valeurs. C'est par la suite que les personnes ont souhaité adhérer », explique Bernard Blanche, le secrétaire général. La mutuelle complémentaire de groupe proposée, les informations, la prise en charge des aspirations et revendications des retraités et personnes âgées, anciens salariés à tous les niveaux, les propositions

de loisirs, autant de services qui motivent l'adhésion.

Depuis 2017, la Confédération française démocratique du travail (CFDT) est devenue le premier syndicat au niveau national chez les salariés du privé, détrônant ainsi la CGT aux élections professionnelles.

« Cette première place confirme que notre type de syndicalisme est capable de regarder la réalité en face pour mieux la transformer, capable de faire des propositions, de s'engager dans la négociation et d'obtenir des résultats concrets », explique Laurent Berger, le secrétaire général de la Cfdt. Les formations adhérents Cfdt bientôt en retraite connaissent un beau succès et participent à ces résultats. « C'est surtout le résultat d'un travail d'équipe ou l'humain, l'écoute, la proximité, la disponibilité et la réactivité sont notre priorité », note Bernard Blanche.

## Carte Cezam : les tarifs 2023

La carte Cezam émise par l'association à but non lucratif Cezam Grand Est permet d'accéder en France directement ou par l'intermédiaire d'une billetterie à des réductions et des avantages dans les domaines culture, loisirs, sport, vacances, bons d'achat, activités « voyages » et « actions culturelles » organisées par Cezam.

Le détail de ces avantages est sur le site : [www.cezam-grandest.fr](http://www.cezam-grandest.fr)

Pour l'année 2023 la carte Cezam sera dématérialisée. Le porteur accède dès son inscription, grâce à sa carte digitale après mise en place sur l'appli mobile 'ma carte Cezam' à l'ensemble de l'offre décrite ci-dessus.

Les E-tickets (1) commandés sont immédiatement disponibles dans l'onglet 'mes billets'.

Cependant la carte physique reste



Le détail des avantages sur le site : [www.cezam-grandest.fr](http://www.cezam-grandest.fr)

possible moyennant le paiement de 1€ en plus.

Tarifs 2023 : Carte titulaire : 6,80€, Carte ayant droit : 3€, supplément pour carte physique vierge pour le titulaire : 1€, Carte vie pratique : 1€.

Si le titulaire souhaite avoir une carte physique la carte ayant droit sera également demandée en physique sans coût supplémentaire.

Si vous êtes intéressé vous voudrez bien remplir le tableau ci-joint et nous le renvoyer avec le chèque correspondant à l'UTR, 305, avenue de Colmar - CS 70955 - 67029 Strasbourg Cedex 1.

Martin Kapfer

(1) Un e-billet ou «billet électronique» est un billet à imprimer chez soi, sur papier, ou à télécharger sur son smartphone.

## « Je demande ma carte »

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Adresse Mail : .....

	Nom	Prénom	Prix	Montant
Titulaire			6,80 €	
Ayant-droit			3,00 €	
Supplément carte physique			1,00 € par carte	
Carte vie pratique			1,00 €	
Total à payer				

## Face aux poissons migrateurs

L'écosystème du Rhin et les poissons qui le peuplent ont intéressé les participants à la sortie à Gambenheim et au polder de Fort-Louis proposée par la commission Loisirs de la Cfdt Retraités 67 en juin dernier. Les membres de la commission sauront s'adapter pour permettre des retrouvailles conviviales dès que possible.



La salle pour observer les poissons.

Une autre sortie au marché de Noël de Fribourg en Brisgau

est programmée le 2 décembre.  
Jacky Ballinger



Le polder de la Moder est l'un des ouvrages permettant de réguler les ondes de crue du Rhin.

### Voies navigables de France (VNF)

## Mobilisés pour les canaux



La section a tenu son assemblée à Gambenheim.

La section Cfdt des employés de Voies navigables de France (VNF) a tenu son assemblée générale à l'étang de pêche à Gambenheim. C'était l'occasion de présenter la section Cfdt Retraités (UTR) et ses services. Depuis des adhérents retraités ont rejoint l'UTR. Le syndicat VNF est notamment mobilisé pour stopper la baisse annuelle des effectifs. Il veut notamment que « les postes vacants des organigrammes en place soient pourvus et obtenir des moyens humains supplémentaires pour conduire le projet de modernisation ».

Patrick Becker

### A NOTER

## Les sorties 2023

La commission Loisirs de la Cfdt retraités 67 propose à ses adhérentes et adhérents deux sorties pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2023.

**EN MAI** : une visite guidée et commentée par un militant au Mont Saint Odile, déjeuner, l'après-midi reste encore à organiser.

**EN JUIN** : une découverte du Plan Incliné d'Arzwiller, déjeuner et visite guidée de la ville de Saverne.

- Une réflexion est en cours pour l'organisation d'un voyage en car de 5 jours sur la côte Adriatique en Italie en septembre 2023, coût approximatif 400 € en pension complète et 3 excursions comprises. Les personnes intéressées sont invitées à se manifester auprès de l'UTR. ([utr67@retraites.cfdt.fr](mailto:utr67@retraites.cfdt.fr)) ou par téléphone (tel : 03 88 79 87 69). Communiquer l'adresse Internet (mail) pour qu'il soit possible d'envoyer les informations détaillées début 2023.

### AGIRC-ARRCO

## La CFDT se félicite de la revalorisation des pensions de 5,12 %.

Sur proposition de la CFDT, syndicats et patrons se sont entendus pour que la revalorisation 2022 soit supérieure à ce que les règles du régime avaient prévu. Selon ses règles, le régime aurait dû augmenter les pensions au même rythme que les salaires, soit 4,8 %.

Toutefois, la CFDT a rappelé : 1. Que l'actuel contexte d'inflation est inédit ; 2. Que l'année dernière, à la suite de la crise Covid et pour assurer la pérennité du régime, les pensions n'ont été revalorisées que de 1 % ; 3. Que le régime a renoué avec les excédents et la situation financière est stabilisée pour l'avenir.

Cette revalorisation est effective depuis le 1er novembre. Une très bonne nouvelle pour le soutien au pouvoir d'achat. L'Agirc-Arrco est un organisme partiaire géré par les partenaires sociaux. La CFDT se félicite de l'accord qui a rendu cette revalorisation possible.

# M'r rede Elsassisch

## Nous parlons l'alsacien

**Pour beaucoup d'entre nous, l'alsacien est notre langue maternelle. A la campagne, cette langue est bien davantage parlée qu'en ville. Elle est apparue entre le IVème et le VIIème siècles, comme langue du peuple.**

L'alsacien est la langue utilisée par une majorité d'Alsaciens, natifs des années 50/60 et plus systématiquement encore dans les générations précédentes.

**Ce que l'on appelle aujourd'hui l'Alsacien porte dans les faits plusieurs noms :** l'alémanique, le francique, l'Elsässerdtisch, le dialecte alsacien, l'allemand standard historique, etc. Toutes ces appellations correspondent en fait à des réalités territoriales et culturelles différentes dans l'espace et dans le temps et montrent que dans les faits combien la Langue des Alsaciens est non seulement plurielle, mais aussi transfrontalière par rapport à l'histoire et la géographie de la région du Rhin supérieur.

### D'où nous vient cette langue

La langue des Alsaciens s'est développée en plusieurs étapes. Elle est apparue dans le Rhin supérieur (région entre Bâle et Mayence), entre le IVème et le VIIème siècles, comme langue du peuple.

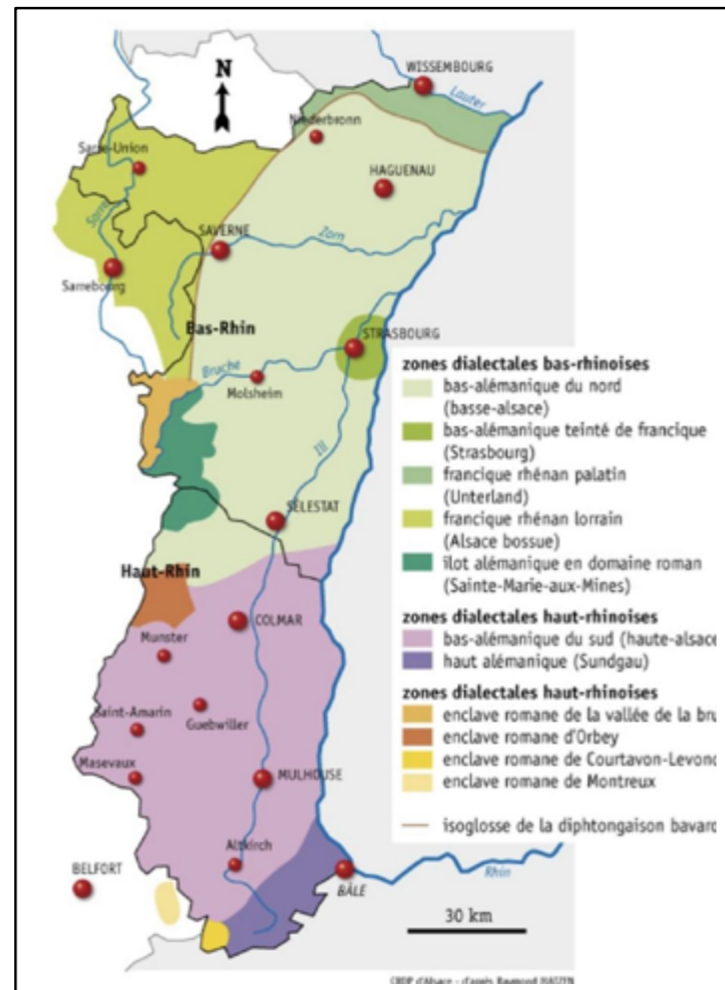
Ponctuellement, elle donnera, par la suite, les premières grandes œuvres de la littérature allemande naissante. La fin du Moyen-Âge entrainera un autre tournant essentiel. L'invention de l'imprimerie suscitera par exemple l'apparition d'une langue écrite commune, appelée Hochdeutsch en Allemagne, allemand standard en Alsace ou encore Schriftdeutsch en Suisse.

Ce tournant portera en lui une double expression dans toutes les régions germanophones : à l'oral l'emploi des dialectes, à l'écrit l'emploi de la langue standard ; en fait une véritable pluralité dans l'emploi de la langue !

### L'alsacien pour faire quoi

Cette double réalité, dans l'emploi de la langue des Alsaciens, se retrouve systématiquement chez une grande majorité d'Alsaciens. Elle reste souvent, non seulement une identité importante, mais aussi un élément qui a permis naturellement une carrière professionnelle transfrontalière riche.

A l'heure, où la recherche de jeunes bilingues franco-allemands n'a jamais été historiquement aussi élevée en Allemagne, ne serait-il pas grand temps de repenser



pour les générations suivantes, la jeunesse d'une langue qui nous ouvre au Rhin supérieur et à l'Europe ?

Jean-Michel Niedermeyer

### A SAVOIR

**Pour découvrir davantage les origines et le développement de la langue des Alsaciens, voir « Histoire de la langue régionale d'Alsace », Editions Salde (<https://salde.fr/>)**

**Pour un éventuel échange avec l'auteur : [zweisprachigkeit@gmx.de](mailto:zweisprachigkeit@gmx.de) (merci d'indiquer votre nom)**

### N'OUBLIONS PAS SAMUEL PATY

Hubert Boehringer, Le 16 octobre 2020 Samuel Paty a été assassiné pour avoir enseigné la liberté d'expression. « Samuel Paty est mort pour l'amour de la liberté et le respect des autres », avait déclaré Robert Badinter.

Récemment encore, aux lycées Scheurer-Kestner de Thann et Georges Brassens d'Evry en Essonne, deux professeurs ont été menacés de mort, celui d'Evry parce qu'il est juif, celui de Thann pour avoir évoqué les caricatures de Mahomet et la liberté d'expression. En cette date anniversaire, dans de nombreux établissements, les équipes pédagogiques ont salué la mémoire de Samuel Paty, en affirmant le principe de laïcité, de la liberté d'expression et de l'esprit critique.

Oui, il faut absolument sensibiliser les élèves aux discriminations ethnique, religieuse, raciale.

Oui, faire comprendre ce qu'est la liberté d'expression et développer l'esprit critique nécessaire à la pensée libre de l'individu sont les missions des enseignants : tolérance, ouverture aux autres, valeurs de la République sont dans les programmes scolaires à destination des élèves dès le plus jeune âge.

Oui, un dialogue constant avec les familles est important, car c'est aux parents, aussi, de transmettre à leurs enfants ces principes précieux.

Mais... c'est à l'État de venir activement soutenir les personnels...; c'est au Ministère de l'Éducation nationale de mettre en place des cartes scolaires favorisant la mixité sociale, et c'est à lui, également, d'être à l'écoute des personnels quand ils sont dans des situations difficiles... Adressons notre profond soutien et notre amitié sincère aux élèves, aux collègues, aux proches de Samuel Paty ainsi qu'aux deux enseignants menacés des lycées Scheurer-Kestner et Georges Brassens – Brassens dont les mélodies pleine d'humour, d'ironie et d'esprit critique résonnent encore aujourd'hui. Je suis Samuel, je suis prof.

### GARDER EN MEMOIRE LES INTENTIONS POLITIQUES DU CHEF DE L'ETAT

Jo Weber invite à garder en mémoire les intentions politiques du chef de l'Etat pour dit-il, « nous situer comme acteur pour une société meilleure et plus solidaire ». Début septembre, il se souvient d'un entretien avec le Président Macron paru dans le magazine Challenges. Emmanuel Macron : « 1 – La situation de notre Planète est aujourd'hui la préoccupation majeure des Français : Villes en surchauffe, forêts en flammes, rivières à sec, crues torrentielles ... Le contexte géopolitique et ses répercussions sur les approvisionnements et les prix de l'énergie redouble l'urgence de sortir peu à peu du monde du pétrole, du gaz et du plastique pour entrer dans celui du monde des énergies propres et renouvelables et de la sobriété énergétique... »

2 – La 2ème grande inquiétude est celle de la fin de mois. Bien que nous soyons parvenus à pondérer l'inflation

française, la plus faible de l'Europe, la hausse des prix se fait sentir partout. Contrer cette inflation reste notre priorité absolue.

3 – Troisième grande inquiétude-l'avenir de nos enfants... Oui nous rêvons pour notre jeunesse des professeurs plus épanouis et mieux revalorisés, plus libres de leurs moyens pédagogiques, mais aussi par des suivis personnalisés par des offres périscolaires..

Nous devons nous attacher à ce que les formations répondent aux besoins de la nation et à ceux qui les suivent pour une insertion professionnelle réussie.

Nous poursuivrons le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes.....

« La transition écologique - le plein emploi - le modèle social - l'égalité des chances ... c'est à tout cela, que je vais me consacrer durant les cinq prochaines années.... »

### Un marché de dupes

L'Etat affirme que « La France est à un euro près », les retraités aussi ! Le gouvernement avait informé les Français que la retraite de base serait augmentée de 4 % en juillet. Or en juillet rien, en août rien, en septembre rien. En octobre, enfin, les 4 % pour ces quatre mois sont versés. La pension moyenne nette d'un retraité s'élève à 1 400 €

**COURRIER** des adhérents de l'Union territoriale CFDT des retraités  
Voir aussi le site : [cfdt-retraites.fr/Bas-Rhin](http://cfdt-retraites.fr/Bas-Rhin)  
305, avenue de Colmar - CS 70955 - 67029 Strasbourg Cedex 1

Tél. 03 88 79 87 79 – Direct : 03 88 79 87 69 - Courriel : [basrhin@retraites.cfdt.fr](mailto:basrhin@retraites.cfdt.fr)

Ont participé à la rédaction : Jacky Ballinger, Suzanne Fratto, Martin Kapfer, Marcel James, Bernard Blanche, Pierre Schertzer, Gérard Groscolas, Patrick Becker, Marie-Antoinette Hildt, Sylvie Klein, Marc Hermann, Jean-Michel Niedermeyer. Coordination et mise en page : Denis Ritzenthaler.

et le nombre de retraités est 17 millions (chiffres INSEE).

Les retraités ont été augmentés de 1,1% en janvier, de 4 % en juillet. Or la prévision d'inflation pour 2022 est,, en ce début d'automne, de 6,1 %.

### La conf. européenne des syndicats au Parlement

Une délégation de la Cfdt Retraités du Bas-Rhin a rejoint les syndicats CFDT – CGT – CFTC – FO et UNSA qui appelaient à se réunir le 5 octobre à Strasbourg devant le Parlement Européen où une délégation représentative des syndicats européens de la Confédération européenne des syndicats, la CES, était reçue par des parlementaires en session.